

18 NOVEMBRE : JOURNÉE NATIONALE DE GRÈVE À LA DGFIP AGIR TOUS ENSEMBLE AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !

Le 18 novembre, est convoqué un comité technique de réseau (CTR) avec pour principal point à l'ordre du jour le budget de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Pour 2016, il prévoit 2130 suppressions d'emplois et une nouvelle baisse du budget de fonctionnement, soit des mesures qui vont une fois de plus accélérer la dégradation des conditions de vie au travail, les restructurations et affaiblir la capacité de la DGFIP à exercer ses missions.

Ces annonces interviennent alors qu'au surplus, la Direction générale refuse de communiquer ses choix en matière de restructurations et qu'elle envisage de remettre en cause certaines règles de gestion. A titre d'exemple, elle compte obliger les agents à demeurer 3 ans dans leur

direction de première affectation après la réussite aux concours C et B et supprimer les mouvements complémentaires de mutation des agents A et B. Les organisations syndicales représentatives de la DGFIP ont demandé audience aux Ministres.

Tout ceci a pour toile de fond le lancement de la retenue à la source, la mise en place de la réforme territoriale dans l'ambiance délétère d'un discours anti-fonctionnaires. Dans le même temps, le dialogue social aura rarement été aussi difficile à la DGFIP, au Ministère et à la fonction publique, notamment suite à la décision brutale du Premier Ministre d'imposer le protocole « PPCR » rejeté par des organisations syndicales représentant plus de 50% des fonctionnaires.

Nous exigeons d'autres choix pour la DGFIP :

- ✓ l'arrêt des suppressions d'emplois, des moyens financiers adéquats, la transparence et un moratoire sur les restructurations et l'ouverture de véritables discussions,
- ✓ des mesures d'urgence : respect des statuts particuliers et retrait du projet de déréglementation des règles de gestion, utilisation du budget de la « prime d'intéressement collectif » pour revaloriser les régimes indemnitaires, plan d'amélioration des conditions de travail,
- ✓ Reconnaissance du travail des agents de la DGFIP par la revalorisation des régimes indemnitaires et l'abandon du RIFSEEP.

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP interpellent l'Association des Maires de France lors de son congrès du 17 au 19 Novembre sur la dégradation de la situation de la DGFIP.

Elles appellent l'ensemble des agents des finances publiques :

- ▶ **A participer aux nombreuses actions en cours de la période et à les amplifier.**
- ▶ **A se mettre massivement en grève le 18 novembre pour manifester leur opposition aux mesures proposées et exiger : l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, une amélioration des conditions de travail et une vraie reconnaissance.**
- ▶ **A participer nombreux au rassemblement de Bercy et aux initiatives organisées localement !**

Le 18 Novembre,

**POUR VOS REVENDICATIONS
NATIONALES ET LOCALES,
JOURNÉE NATIONALE DE
MOBILISATION À LA DGFIP :
SOYONS TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !**



SUPPRESSION D'EMPLOI :

LA DNEF N'EST PAS ÉPARGNÉE

Outre les dizaines de postes de C supprimés ces dernières années (nous sommes passés de plus de 100 agents à une quarantaine en 10 ans !), outre les emplois B supprimés, notamment en BNI, outre la fermeture de services (2 SDR/BNI, la BER), nous subissons la création de services sans création d'emplois.

C'est le cas par exemple cette année avec la création de la BAPF, qui succède à la cellule BNRDF et passe ainsi de 2 A à 7 A + 1 IP, sans aucune création d'emplois. Cela s'était passé de la même manière avec la CII, devenue la BIII.

Ce sont donc encore les autres services qui vont "financer" cette création de service par une diminution de leurs effectifs.

Si nous ne contestons pas l'utilité de la BAPF, nous rappelons qu'il s'agit d'un transfert de tâches de la DG sans transfert de moyens (ASD de compte-rendu du CTL à venir).

En plus des conséquences d'emplois dans les services gestionnaires, qui impactent évidemment nos missions, la DNEF, même si elle n'affiche "que" une suppression d'emploi C et une création d'IDiv, est loin d'être épargnée.

IMPOTVISATION » GOUVERNEMENTALE !

Tel est le nouveau terme pour évoquer les conséquences de la suppression de la demi part en faveur de personnes vivants seules ayant élevé des enfants majeurs.

Mais quelle improvisation ! Via Twitter M. Valls a décidé de rétablir une situation perçue par les intéressés comme profondément injuste. « Bricolage, amateurisme, les rois de l'impro, les apprentis sorciers, trop d'impro tue l'impôt », les qualificatifs parus dans la presse se passent de commentaires.

ET POURTANT...

Le bal des tartufes faisant mine de découvrir le problème dit de « la demi part » se heurte à la réalité des événements.

Dès 2012, La CGT avec son collectif de retraités a mené en direction de la presse et des parlementaires un important travail d'information autour des conséquences de la fin de « l'avantage » fiscal de la demi-part.

Nous sommes fiers d'avoir été des lanceurs d'alerte mais nous faisons le constat de l'incroyable surdité des gouvernements successifs.

Élections régionales oblige, une poignée de députés se sont enfin réveillées et ont demandé de revoir les conséquences de cette mesure de la loi de Finances. .

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA DGFIP À COURT TERME ?

Bercy a été naturellement sommé de rectifier le tir en catastrophe. Dès mardi 4 novembre une note technique est parue pour donner aux agents des Finances concernés la marche à suivre.

Il était temps car certains ministres se sont empressés d'en appeler à l'incivisme fiscal au risque d'affaiblir le consentement à l'impôt !

C'est scandaleux lorsqu'un tel discours émane des plus hautes autorités de l'Etat.

Ce sont les agents des Finances qui vont désormais devoir assumer l'accroissement de la charge de travail (appels téléphoniques, afflux aux guichets, traitement en masse à opérer, contentieux/gracieux,...).

La DGFIP est-elle en mesure de mettre les moyens en personnel pour gérer cette situation après les coupes en effectifs pratiquées depuis des années?

L'apparente simplicité de la solution est un trompe l'œil. En effet il y a les redevables qui ont reçu pour la première fois une taxe d'habitation et foncière et tous les autres encore plus nombreux qui ont reçu une taxe d'habitation en forte hausse du fait d'un revenu fiscal de référence (RFR) modifié.

Sans parler de toutes et celles qui ont déjà payé et/ou qui ont déjà fait une demande de remise gracieuse.

À QUAND LA RÉFORME FISCALE ?

Face aux discours populistes de nos dirigeants politiques qui ne cessent de dénigrer l'impôt sur le revenu progressif (le plus juste !) et de le transférer vers les taxes proportionnelles (plus inégalitaires telles que la TVA et CSG) ou vers taxes locatives trop largement déconnectées du revenu!

Dans un souci de justice fiscale et d'égalité, la CGT Finances fait au contraire un certain nombre de propositions telles que le relèvement de 12 % du RFR pour amortir la suppression de la demi-part. Elle fait aussi des propositions pour plus de justice fiscale (cf le site de la CGT Finances).

Tous ces éléments sont les ferments d'une situation explosive qui exige des réponses à la hauteur des enjeux.

L'impôt ne peut être perçu comme une punition mais au contraire comme un moyen d'émancipation permettant à chacun de bénéficier également de l'accès à l'éducation, à la santé, aux transports, à la culture, au sport...

C'est ce modèle de société qui est menacé.

Agissons ensemble dans la défense de nos revendications

Le 18 novembre 2015 : tous en grève !!!

Rassemblement à 12 h à Bercy

Pour en discuter venez nombreux à l'HMI organisé le mardi 17 novembre 2015

à 14 heures en salle Concorde